

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 308

8 février 2013

### SOMMAIRE

3D Photo .....	14757	Inter-Lux-Trucking S.A. ....	14780
Bul S.à r.l. ....	14743	Isle Lux S.à r.l. ....	14781
Carabona SA .....	14764	January Finance S.C.A. ....	14748
Cayna .....	14771	Jeopardy Financing Holding S.A. ....	14748
Charles Werding et Cie .....	14770	Kam Mezzanine Investors 3 S.à r.l. ....	14757
Chilla Capital .....	14752	LACB S.à r.l. ....	14741
Clear Sin Investments S.A. ....	14764	La Leopolda S.à r.l. ....	14784
Cotec S.A. ....	14782	Luxglobal Trust Services S.A. ....	14756
Door Investment S.A. ....	14748	Luxpromotion S.A. ....	14756
Epsom Estate S.A. ....	14738	Mercury Munai Holding S.A. ....	14750
Eurofins Environment Testing LUX Hold- ing .....	14768	Paloma International .....	14776
Firkin S.à r.l. ....	14752	Phoenix II Mixed I .....	14756
First Data International Luxembourg VIII S.à r.l. ....	14738	Pierard Logistique .....	14776
Floralize Sàrl .....	14741	Rambouillet Capital S.A. ....	14750
Gaz Métro International S.à r.l. ....	14741	Reinet Stokes Holdings S.A. ....	14743
Greisler Gebäudeservice Lux. S.à r.l. ....	14781	Resolution IV Holdings S.à r.l. ....	14773
GVA Holding S.A. ....	14781	Resolution IV Holdings S.à r.l. ....	14752
Gwenael SA .....	14781	Richemont International Holding S.A. ...	14743
Heritage Delux SA .....	14774	RoCo Investment S.à r.l. ....	14752
Heritage S.A. ....	14774	Rollibo S.A. ....	14773
Ilim Holding Luxembourg S.à r.l. ....	14779	Ronndriesch 123 S.A. ....	14773
Imalia S.A. ....	14760	RSF I S.A. ....	14774
Imhotep International S.A. ....	14779	RSF S.A. ....	14750
Immo ABS S.à r.l. ....	14780	Rysy Investments S.à r.l. ....	14738
Immobilière de Luxembourg S.à r.l. ....	14779	S.C. Investments Holding S.A. ....	14773
Immoparko S.A. ....	14780	S.C. Investments Holding S.A. ....	14774
Inaer Bond MEP GP S.à r.l. ....	14779	Utilis International S.à r.l. ....	14781
Indumet S.A. ....	14780	UT Luxembourg Holding I S.à r.l. ....	14782
Infoservers S.A. ....	14780	Valartis Health Care Eins S.à r.l. ....	14768
		WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l. ....	14760

**Epsom Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 114.078.

—  
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société EPSOM ESTATE S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour EPSOM ESTATE S.A.

Référence de publication: 2013003839/13.

(130003608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**First Data International Luxembourg VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 151.024.

—  
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 (First Data Corporation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013003856/14.

(130003216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Rysy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 172.918.

—  
In the year two thousand twelve, on the twelfth day of December,

Before us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Tatra Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.904 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of Rysy Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.918 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 15 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Alexander Koch, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to one

hundred thousand euro (EUR 100,000.-) by the issue of eighty-seven thousand five hundred (87,500) new shares (the New Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

3. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), by the issue of eighty seven thousand five hundred (87,500) New Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

*Subscription - Payment of the New Shares*

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment of the New Shares by way of a contribution in cash as follows:

The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to eighty seven thousand five hundred (87,500) new shares of the Company and fully pays up such new shares and a share premium by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million eight hundred and ninety thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,890,150.-).

The Sole Shareholder resolves to allocate eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of one million eight hundred and two thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,802,650.-) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the above mentioned New Shares plus a share premium for a total amount of one million eight hundred and ninety thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,890,150.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated 12 December 2012.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil douze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

Tatra Holdings S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.904 ("Associé Unique")

agissant en sa qualité d'associé unique de Rysy Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.918, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 15 novembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Me Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par l'émission de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;

2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;

3) Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2;

4) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par l'émission de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) Nouvelles Parts Sociales de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) Nouvelles Parts Sociales et libère entièrement ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de un million huit cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante euros (EUR 1.890.150,-).

L'Associé Unique décide d'affecter quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-) au capital social de la Société et d'allouer le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de un million huit cent deux mille six cent cinquante euros (EUR 1.802.650,-) à une prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral des Nouvelles Parts mentionnées ci-dessus plus une prime d'émission pour un montant total de un million huit cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante euros (EUR 1.890.150,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage daté du 12 décembre 2012.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-), divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille six cents Euro (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59650. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002687/135.

(130001525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Floralize Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FLORALIZE SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004638/11.

(130004488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Gaz Métro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.115.

Les comptes annuels au 14 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013004641/11.

(130004698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**LACB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.493.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve,  
on the twenty-eighth day of December.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Bamse S.à r.l., having its registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 164593,  
hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Christophe JASICA, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on 27<sup>th</sup> December 2012,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "LACB S.à r.l.", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 107493, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher, on April 20, 2005, published in the published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 875 of September 10, 2005. The Articles have not been amended since.

2. That the company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share, all fully paid-up.

3. That the appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. That the appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the appearer, as liquidator of the Company, also declares that:

- he has realised, received, or will take over all the assets of the Company,

- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,

- he is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. The liquidator's statements have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation, established by Mr. Pascal Fabeck, residing professionally in Howald, designated " commissaire-vérificateur ";

7. That the appearer grants discharge to all the managers of the Company;

8. The appearer declares that the company LACB S.à r.l. has ceased to exist;

9. The documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bamse S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 164593, ci-après appelée "la comparante" ou "l'associée unique"

représentée par Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 27 décembre 2012,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "LACB S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la Société", R.C.S. Luxembourg B 107493, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher le 20 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 875 du 10 septembre 2005.. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. La comparante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. La comparante, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Les déclarations du liquidateur ont fait l'objet, conformément à la loi, d'une vérification suivant rapport en annexe, établi par Monsieur Pascal Fabeck, demeurant professionnellement à Howald, désigné "commissaire-vérificateur";

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société;

8. Le comparant déclare que la société LACB S.à r.l. a cessé d'exister;

9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 janvier 2013. Relation: RED/2013/11. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013002547/86.

(130001923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.435.

---

Le Registre de Commerce est requis de procéder à la radiation de l'administrateur suivant:

- Monsieur Jan RUPERT, 50 Chemin de la Chênaie, CH-1293 Bellevue.

Suite à sa démission en date du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004217/11.

(130003862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Reinet Stokes Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.422.

---

Le Registre de Commerce est requis de procéder à la radiation de l'administrateur suivant:

- Monsieur Kurt NAUER, 35 boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg

Suite à sa démission en date du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004215/11.

(130003736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Bul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5626 Mondorf, 12, avenue Elise Deroche.

R.C.S. Luxembourg B 173.906.

---

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Pascale BUSSY épouse LE ROUX, gérante d'entreprise, née le 11 avril 1956 à Rouen (France), de nationalité française, demeurant à 12, Avenue Elise DEROCHE L-5626 Mondorf-Les-Bains.

2. Monsieur Jean-Paul LE ROUX, agent commercial, né le 14 octobre 1953 à Lillebonne (France), de nationalité française, demeurant à 12, Avenue Elise DEROCHE L-5626 Mondorf-Les-Bains,  
tous deux mariés sous le régime de la séparation de biens.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La Société prend la dénomination de «BUL S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la commune dans laquelle il se trouve en vertu d'une simple décision du gérant ou du conseil de gérance selon le cas.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 7.** Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la Société sera unipersonnelle, et en cas de pluralité d'associés, par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas d'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique ou deux gérants en présence d'un conseil de gérance.

**Art. 10.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** En cas d'associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitées

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

**Art. 12.** En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Des résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 14.** Chaque année, le gérant ou le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

**Art. 16.** Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale. La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débute ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants précités, représentée comme dit ci-avant, déclarent souscrire aux parts de la société comme suit: Madame Pascale LE ROUX, précitée, quatre mille trois cent soixante-deux (4.362) parts sociales.

Monsieur Jean-Paul LE ROUX, précité, cinq mille six cent trente-huit (5.638) parts sociales.

TOTAL: dix mille (10.000) parts sociales.

Les parts sociales ont été intégralement libérées comme suit:

- par apport en nature de mille trois cents (1300) actions appartenant à Monsieur Jean Paul LE ROUX, prénommé, représentant 16,25 % du capital social et 29,5% des droits de votes de la société LE ROUX SAS, une société par actions simplifiées régie par le droit français, ayant son siège social au 45, rue des Clottins, F-95560 Montsoult, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 503 379 059, («LE ROUX SAS») évaluées à une valeur totale de deux cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 286.000);

- par apport en nature de mille trois cents (1.300) actions appartenant à Madame Pascale LE ROUX, représentant 16,25 % du capital social et 29,5% des droits de votes de la société LE ROUX SAS, évaluées à une valeur totale de deux cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 286.000);

- par apport en nature de cinquante (50) parts sociales appartenant à Monsieur Jean Paul LE ROUX, représentant 50 % des parts sociales de la société MERIDIENNE, une société civile immobilière de droit français au capital de quinze euros et vingt-quatre cents (15,24 EUR), dont le siège social est au 1, Allée Utrillo F-95560 MONTSOULT (France), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 379 275 688 («MERIDIENNE SCL»), évaluées à une valeur totale de deux cent soixante-neuf mille Euros (269.000 EUR);

- par apport en nature de cinquante (50) parts sociales appartenant à Madame Pascale LE ROUX, représentant 50 % des parts sociales de la société MERIDIENNE SCI évaluées à une valeur totale de deux cent soixante-neuf mille Euros (269.000 EUR);

- par apport en nature de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales appartenant à Monsieur Jean Paul LE ROUX, représentant 50 % des parts sociales de la société BUSSLER, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), dont le siège social est au 12, Avenue Elise DEROCHE, L-5626 Mondorf-Les-Bains, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168578 («BUSSLER SARL») évaluées à une valeur totale de six mille deux cent cinquante Euros (6.250 EUR);

- par apport en nature de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales appartenant à Madame Pascale LE ROUX, représentant 50 % des actions de la société BUSSLER SARL, évaluées à une valeur totale de six mille deux cent cinquante Euros (6.250 EUR);

- par apport en nature de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales appartenant à Monsieur Jean Paul LE ROUX, représentant 99 % des parts sociales de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU 57 RUE VICTOR HUGO, société civile immobilière de droit français au capital de quinze euros et vingt-quatre cents (15,24 EUR), dont le siège social est au 1, Allée Utrillo F-95560 MONTSOULT (France), immatriculée au R.C.S. de Pontoise sous le numéro 334 257 805 («VICTOR HUGO SCI»), évaluées à cent soixante-six mille trois cent vingt euros (166.320 EUR);

- par apport en nature de une (1) part sociale appartenant à Madame Pascale LE ROUX, représentant 1 % des parts sociales de la société VICTOR HUGO SCI, évaluée à mille six cent quatre-vingts euros (1.680 EUR).

Les informations suivantes sont certifiées par:

1. un certificat émis par Madame Amélie LE ROUX, en sa qualité de Directeur Général de la société LE ROUX SAS en date du 7 décembre 2012

2. un certificat émis par Monsieur Jean-Paul LE ROUX, en sa qualité de gérant de la société MERIDIENNE SCI en date du 7 décembre 2012,

3. un certificat émis par Monsieur Jean-Paul LE ROUX, en sa qualité de gérant de la société VICTOR HUGO SCI en date du 7 décembre 2012,

4. un certificat émis par Madame Pascale LE ROUX, en sa qualité de gérante de la société BUSSLER SARL en date du 7 décembre 2012 que:

- Madame Pascale LE ROUX est réellement propriétaire et est la seule ayant droits sur ces actions et parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer des participations citées ci-dessus;

- Monsieur Jean Paul LE ROUX est réellement propriétaire et est le seul ayant droits sur ces actions et parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer des participations citées ci-dessus;

- toutes les actions et parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- aucune des actions ou parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions ou parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et la loi française et les statuts de ces sociétés, ces actions et parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions et des parts, à la Société et relatives à ces participations seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

- les actions et parts sociales à apporter ont été évaluées à la valeur respective indiquée ci-dessus, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur les bilans intérimaires à cette date.

- les différences entre la valeur nominale et la valeur de l'apport en nature des actions et des parts sociales émises seront portées à un compte de prime d'émission.

- l'estimation concernée n'a pas diminuée jusqu'à la date d'émission du certificat correspondant. Les souscripteurs, Madame Pascale LE ROUX et Monsieur Jean-Paul LE ROUX déclarent encore au notaire instrumentant, en ce qui concerne les actions et parts sociales ainsi apportées des différentes sociétés citées plus haut:

- qu'ils sont les seuls propriétaires de ces actions et des parts sociales possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles sans qu'il soit requis de se référer à une quelconque autorisation,

- que les parts sociales apportées ne sont pas grevées par un gage ou usufruit,

- qu'il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur cet apport, que ledit apport n'est assujéti à aucune saisie possible, et

- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne physique ou morale, publique ou privée pourrait revendiquer le droit d'acquérir par préférence une ou plusieurs des parts sociales faisant l'objet de l'apport.

L'apport total a été évalué par les souscripteurs à un million deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cents Euros (EUR 1.290.500) à concurrence de sept cent vingt-sept mille cinq cent soixante dix euros (EUR 727.570) par Monsieur Jean-Paul LE ROUX et cinq cent soixante deux mille neuf cent trente euros (EUR 562.930) pour Madame Pascale BUSSY épouse LE ROUX.

Le montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000.-) est alloué au capital social de la Société.

Le solde à savoir le montant de sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cents Euros (EUR 790.500.-) est alloué à un compte prime d'émission.

#### *Réitération par acte authentique en France - Information*

Le notaire soussigné a informé les comparants, qui le reconnaissent expressément, que l'article 635-2-7 bis du CGI français dispose que: les cessions d'actions ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière françaises, constatées par des actes passés à l'étranger, doivent être réitérées par acte authentique par un notaire exerçant en France dans le délai d'un mois.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 et 184 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 12, Avenue Elise DEROCHE, L-5626 Mondorf-Les-Bains
2. Est nommée pour une durée indéterminée en tant que gérante unique: Madame Pascale BUSSY épouse LE ROUX, prénommée.
3. La première année sociale se terminera au 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents Euros (EUR 2.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BUSSY ép. LE ROUX, J.-P. LE ROUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61377. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003019/248.

(130002337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Jeopardy Financing Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.171.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013004700/11.

(130004522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**January Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 136.255.

—  
Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004699/11.

(130004304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Door Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.020.

—  
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE TWENTY- SEVENTH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared

Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Gaillon Blocker S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 140.032 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy dated 21 December, 2012 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

I. That Door Investment S.A., a société anonyme having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 161.020 (the "Company"), has been incorporated on 6 May, 2011 by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No. C-1819 of 9 August, 2011.

II. That the subscribed capital of the Company is presently of thirty-one thousand Euro (31,000 EUR) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares, each with a nominal value of one Cent (0.01EUR).

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That the Sole Shareholder owns all shares of the Company and that as sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company declares to take over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges the members of the board of managers and the statutory auditor of the Company for the due performance of their duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE.

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu

Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Gaillon Blocker S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.032 Actionnaire Unique», en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 21 décembre 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société Door Investment S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.020, a été constituée le 6 mai 2011 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n° C-1819 du 9 août 2011 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000 EUR) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, chacune d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR).

III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions de la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que l'Actionnaire Unique déclare, en sa qualité de liquidateur de la Société, prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exécution régulière de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. IDIR, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert le 28 décembre 2012. Relation: RED/2012/1854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013002343/86.

(130001699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Rambouillet Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.237.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004227/11.

(130003450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

**RSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 151.692.

Le Registre de Commerce est requis de procéder à la radiation de l'administrateur suivant:

- Monsieur Kurt NAUER, 35 boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg

Suite à sa démission en date du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004241/11.

(130003752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

**Mercury Munai Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 89.063.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

«MERCURY 1999» LLP, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la République du Kazakhstan, avec siège social à Azerbayev str., bldg. 58, Medeu District, Almaty city 050059, République du Kazakhstan et enregistrée auprès du Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 95821-1910-TOO,

ici dûment représentée par Madame Christelle LANGLOIS, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme MERCURY MUNAI HOLDING S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 89.063, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1573 du 2 novembre 2002.

2.- Que le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

3.- Que «MERCURY 1999» LLP, prédésignée, est devenue propriétaire de toutes les actions de la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la Société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la dissolution de la Société.

6.- Que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société dissoute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande de la comparante, le présent acte soit rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de différends entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-), sont à la charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

«MERCURY 1999» LLP, a Limited Liability Partnership (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Republic of Kazakhstan, with registered office at Azerbayev str., bldg. 58, Medeu District, Almaty city 050059, Republic of Kazakhstan and being registered with the Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan under number 95821-1910-TOO,

hereby represented by Mrs. Christelle LANGLOIS, by virtue of a proxy given on October 31<sup>st</sup>, 2012.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1.- That the company MERCURY MUNAI HOLDING S.A. (hereinafter the "Company"), with its registered office at 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89063, has been incorporated according to a deed of the notary public Paul BETTINGEN, residing in Niederanven, dated September 3rd, 2002, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" n° 1573, dated November 2<sup>nd</sup>, 2002.

2.- That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each, each share having been entirely paid in.

3.- That «MERCURY 1999» LLP, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company, and that in its quality of sole shareholder, MERCURY 1999» LLP hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company by taking over, on its own account, all the assets and liabilities of the Company.

4.- That all the assets and liabilities of the dissolved Company will be transferred to the sole shareholder.

5.- That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution of the Company.

6.- That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genets, where they will be kept in custody during a period of five years.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the French and the English text, the French text will be prevailing.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately at thousand euro (EUR 1.000,-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed

Signé: Langlois, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61017. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002595/86.

(130001902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Firkín S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004232/12.

(130003193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**RoCo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.248,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 168.337.

Il résulte d'une Résolution par écrit prise par l'associé unique en date du 17 décembre 2012 que M. Fernand HEIM, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé, avec effet immédiat, au poste de Gérant de catégorie A de la Société, en remplacement de M. Roel SCHRIJEN, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013004224/14.

(130003609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Chilla Capital, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 13.902.787,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.465.

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE, ON THE TWENTY-FOURTH OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of CHILLA CAPITAL (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147465, incorporated on July 1<sup>st</sup> 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1655 of August 27<sup>th</sup> 2009, page 79434. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the same notary on December 30<sup>th</sup> 2009, published in the Mémorial C number 596 of March 19<sup>th</sup> 2010, page 28595.

The Meeting is chaired by Mrs. Nadine Gloesener, employee, professionally residing in Redange (the Chairman). The Chairman appoints Mrs. Josette Molitor, employee, professionally residing in Redange, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Josette Molitor, prenamed, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Sole Shareholder, represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 6,146,990.- (six million one hundred forty-six thousand nine hundred ninety euro) so as to raise it from its current amount of EUR 7,755,797.- (seven million seven hundred fifty-five thousand seven hundred ninety-seven euro) to the amount of EUR 13,902,787.- (thirteen million nine hundred two thousand seven hundred eighty-seven euro) by the issuance of 198,290 (one hundred ninety-eight thousand two hundred ninety) new shares, of a nominal value of (thirty-one euro) EUR 31.- each with a share premium of EUR 5,998,791.61 (five million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred ninety-one point sixty-one euro) having the same rights and obligations as the existing shares by a contribution in kind;

2. Subscription and payment by Mr. Emil Larma and Mrs. Sonja Larma, having their private address at Piritanaukio 3A8, FI - 00150 Helsinki, Finland, for the 198.290 new shares and payment by a contribution in kind;

3. Amendment of article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken above;

4. Miscellaneous.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

The Sole Shareholder confirmed that he waives his preferential subscription rights in favor of the new shareholders.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the Company's share capital by a sum of six million one hundred forty-six thousand nine hundred ninety Euro (EUR 6,146,990.-) to bring it from its current amount of seven million seven hundred fifty five thousand seven hundred ninety seven Euro (EUR 7,755,797.-) to thirteen million nine hundred two thousand seven hundred eighty-seven Euro (EUR 13,902,787.-) by the creation and issue of one hundred ninety-eight thousand two hundred ninety (198,290) new shares with a nominal value of thirty one Euro (EUR 31.-) each, with a share premium of five million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred ninety-one point sixty-one Euro (EUR 5,998,791.61) the total to be paid via contribution in kind.

The Meeting decides to permit the subscription to the new shares by Mr. Emil LARMA and Mrs. Sonja LARMA residing in Piritanaukio 3A8, FI-00150 HELSINKI, (Finland), represented here by two subscription certificates issued on December 18<sup>th</sup> 2012 in Helsinki, for the one hundred ninety-eight thousand two hundred ninety (198,290) new shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

The subscribers, represented as stated above, by way of the subscription certificates, under private seal as described above, which after being signed "ne varietur" by the bureau members, the undersigned notary and the parties and / or their representatives, will remain attached to the present document for submission together with it to the registration formalities,

declare and acknowledge that each of the shares purchased have also been paid by contribution in kind consisting of fifty (50) shares in Notalar Oy, a Finish company, registered under number 1087167-8, with registered office in Tempelikuatu 15 A 20 FI-00100 Helsinki, Finland, valued at not less than twelve million one hundred and forty-five thousand seven hundred and eighty-one Euro sixty-one cents (EUR 12.145.781,61.-).

The reality and the value of the Contribution result in a report on the contribution in kind drawn up by HRT Revision S.A., drawn up on December 18<sup>th</sup> 2012, which will remain attached to this document and for which the conclusion is as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the issue price of EUR 12.145.781,61 including a share premium of EUR 5.998.791,61 of the 198.290 shares of CHILLA CAPITAL to be issued in exchange."

As such, the Meeting decides to accept the contribution in kind by the subscriber as described below, and to pay, in return for this contribution in kind one hundred ninety-eight thousand two hundred ninety (198,290) new shares with a nominal value of thirty one Euros (EUR 31.-) and a share premium of five million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred ninety-one point sixty-one Euros (EUR 5,998,791.61), fully subscribed and paid, for a total subscription price of six million one hundred forty-six thousand nine hundred ninety Euros (EUR 6,146,990.-), which will be distributed to the sole shareholder.

*Third resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirteen million nine hundred two thousand seven hundred eighty-seven Euro (EUR 13,902,787.-) divided into four hundred forty-eight thousand four hundred seventy-seven (448,477) shares with a par value of thirty-one Euro (31.-EUR) each."

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing party, and the members of the board, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-QUATRE DÉCEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de CHILLA CAPITAL (la Société), une société anonyme, immatriculée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147465, constituée le 1<sup>er</sup> juillet 2009 suite à un acte par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1655 du 27 août 2009, page 79434. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par devant le même notaire en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 596 du 19 mars 2010, page 28595.

L'Assemblée est présidée par Madame Nadine Gloesener, employée, résidant professionnellement à Redange (la Présidente). La présidente désigne Madame Josette Molitor, employée, résidant professionnellement à Redange, en tant que secrétaire de l'Assemblée (la Secrétaire).

L'Assemblée désigne Madame Josette Molitor, prénommée, en tant que scrutatrice de l'Assemblée (la Scrutatrice). La Présidente, la Secrétaire et la Scrutatrice constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

L'actionnaire Unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à la présente assemblée, restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste des présences établie et certifiée par les membres du Bureau que le capital entier de la société est représenté à l'Assemblée et en conséquence est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de six millions cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 6.146.990,-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions sept cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 7.755.797,-) par la création et l'émission de 198.290 (cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune, émises avec une prime d'émission de cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze virgule soixante et un euros (EUR 5.998.791,61) moyennant apport en nature.

3. Souscription et paiement par Mr. Emil LARMA et Mrs. Sonja LARMA, résidant au Piritanaukio 3A8, FI-00150 Helsinki, Finland, de 198.290 nouvelles actions et paiement par un apport en nature.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de le mettre en concordance avec les points précédents.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

L'actionnaire unique confirme qu'il renonce à son droit préférentiel de souscription en faveur des nouveaux actionnaires.

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 6,146,990.-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions sept cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 7.755.797,-) à un montant de treize millions neuf cent deux mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 13.902.787,-) par la création et l'émission de 198.290 (cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune avec une prime d'émission de cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze virgule soixante et un euros (EUR 5.998.791,61), moyennant apport en nature.

L'assemblée décide d'admettre la souscription des nouvelles actions par Mr. Emil LARMA et Mme Sonja LARMA résidant au Piritanaukio 3A8, FI-00150 Helsinki (Finlande),

ici représentés en vertu de deux certificats de souscription donnés le 18 décembre 2012 à Helsinki, pour 198.290 actions nouvelles.

### Intervention - Souscription - Libération

Les souscripteurs, représentés aux présentes comme dit ci-avant, en vertu des certificats de souscription ci-avant énoncés, lesquels après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, le notaire instrumentant et les comparants et/ou leurs mandataires, resteront annexés aux présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement,

déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites a été intégralement libérée par un apport en nature consistant dans un apport de cinquante (50) actions de Notalar Oy, une société finlandaise, enregistrée sous le numéro 1087167-8, avec siège social à Tempelikatu 15 A 20, FI-00100 Helsinki évalué à au moins douze millions cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-un euros soixante et un cents (EUR 12.145.781,61).

La réalité et la valeur de l'Apport résultent dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par HRT Révision S.A., rapport établi en date du 18 décembre 2012, qui restera annexée au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the issue price of EUR 12.145.781,61 including a share premium of EUR 5.998.791,61 of the 198.290 shares of CHILLA CAPITAL to be issued in exchange."

A ce titre, l'Assemblée décide d'accepter l'apport en nature par les souscripteurs au moyen des apports en nature décrits ci-avant,

et d'émettre en contrepartie de cet apport en nature 198.290 actions nouvelles avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, attribués à l'actionnaire unique.

### Troisième résolution

Conformément aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à treize millions neuf cent deux mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 13.902.787) représenté par quatre cent quarante-huit mille quatre cent soixante-dix-sept (448.477) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune."

### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 5.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, et aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: N. GLOESENER, J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 décembre 2012. Relation : RED/2012/1849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 janvier 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013001604/190.

(130001325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 149.355.

—  
*Résolution du Conseil d'Administration du 27 décembre 2012*

Le conseil d'administration accepte

Nomination du réviseur d'entreprise agréé:

Selon l'article 10 des statuts de LuxGlobal Trust Services S.A. "la surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants. Les réviseurs) d'entreprise seront élus par le conseil d'administration pour un terme à fixer par lui".

Le conseil d'administration désigne pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

RCS: B65477

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Référence de publication: 2013004063/18.

(130003834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Luxpromotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1322 Luxembourg, 22, rue des Cerisiers.  
R.C.S. Luxembourg B 89.395.

—  
Le siège social du commissaire aux comptes, SOFINTER GESTION S.à r.l., est dorénavant établi au 9, rue du Laboratoire, L -1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 octobre 2012.

Jean-Paul SCHNEIDER

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013004066/13.

(130003499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Phoenix II Mixed I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 110.518.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 3 janvier 2013 qu'ont été acceptés:

- la démission de M. Matthias Sprenker en tant que gérant de la Société avec effet à partir de ce jour;
- la nomination de Mme. Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;
- la nomination de M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;
- la nomination de M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Habiba Boughaba

*Mandataire*

Référence de publication: 2013004164/23.

(130003990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**3D Photo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Fentange, 7, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.605.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mil douze, le dix-neuf décembre,  
Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Sonia GONZALEZ ALVAREZ, employée de banque, épouse de Monsieur Gérard LORENT, née à Ovideo, Espagne, le 1<sup>er</sup> mars 1975, demeurant à L-5762 Hassel, 12a, rue Killebiérg.

Laquelle, es-qualité qu'elle agit, a déclaré:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée 3D PHOTO avec siège à L-5826 Fentange, 7, rue de Gasperich, constituée par acte de Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 755 du 28 mars 2008, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 136.605 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société 3D PHOTO est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Madame Sonia GONZALEZ ALVAREZ, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associée à L-5762 Hassel, 12a, rue Killebiérg.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GONZALVEZ ALVAREZ, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4954. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002849/38.

(130002270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Kam Mezzanine Investors 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 115.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 157.042.

In the year two thousand and twelve, on eighteenth December,  
before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KKR Mezzanine Partners I L.P. a limited partnership governed by the laws of the United States, having its registered office at 555, California Street, 50<sup>th</sup> Floor, CA 94104 San Fransisco, United States of America and registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 4798952 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Nicolas Gauzès, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KAM Mezzanine Investors 3 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital

of one hundred fifteen thousand British Pound Sterling (GBP 115,000.-) with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Jospeh Wagner, notary residing in Sanem, of 23 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 37 of 7 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.042 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint Avega Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.376 as liquidator.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KKR Mezzanine Partners L.P., une limited partnership régie par les lois des Etats-Unis, ayant son siège social au 555, California Street, 50<sup>th</sup> Floor, CA 94104 San Fransisco, United States of America et immatriculée au Office of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4798952 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 12 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de KAM Mezzanine Investors 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de cent quinze mille livres sterling (GBP 115.000.-), ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 37 du 7 janvier 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de

Luxembourg, sous le numéro B 157.042 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de nommer Avega Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 140.376 comme liquidateur.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15279. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002530/124.

(130002244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.550.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.398.

---

Suite à la liquidation en date du 2 janvier 2013 de la société NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l., associé unique de la Société, l'ensemble des 44.550.000 parts sociales détenues par NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l. ont été transférées avec effet au 2 janvier 2013 à la société WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.627.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013002834/17.

(130001620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Imalia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.169.

---

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMALIA S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.169 (NIN 2007 2216 769),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1848 du 3 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1567 du 26 juillet 2007;

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui se désigne comme scrutateur et l'assemblée choisit comme secrétaire Madame Amandine LEVRAT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Autorisation au conseil d'administration d'émettre un emprunt obligataire convertible sur base d'un rapport établi par les réviseurs d'entreprises agréés, Messieurs Raphael LOSCHETTER et Horst SCHNEIDER de la société FIDEWACLAR S.A., ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.462, en date du 21 décembre 2012.

2.- Emission aux conditions déterminées ci-dessous d'un emprunt obligataire convertible et subordonné d'un montant de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 3.100.000.-), représenté par dix (10) obligations d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (€ 310.000.-) et par voie de conséquence, sous condition suspensive de la réalisation de tout ou partie de la demande de conversion desdites obligations, décision de principe d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 3.100.000.-) maximum, à réaliser et à constater au fur et à mesure de la conversion des obligations émises et de créer au maximum dix mille (10.000) actions à émettre contre remise des obligations dont la conversion aura été demandée.

Renonciation au droit de préférence en faveur des actionnaires existants.

Conditions d'émission des obligations convertibles et subordonnées visées ci-avant.

Durée: Dix (10) ans.

Mode de souscription: Par souscription au montant de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 3.100.000.-) moyennant apport d'une créance que le souscripteur à l'emprunt obligataire détient sur la société.

Intérêts: quatre pour cent (4%) l'an à partir de la date d'émission, capitalisés et payables à l'échéance.

Coupon: Coupon unique payable in fine

Impôts: Les impôts exigibles sur les revenus des obligations seront à charge du bénéficiaire de ces revenus.

Jouissance: à l'issue de la présente assemblée générale extraordinaire

Conversion: Les obligataires auront le droit de demander la conversion, sans frais, de leurs obligations en actions nouvelles, à tout moment de l'année pendant 10 ans, et ce à partir du 1er septembre 2012, dans la proportion une (1) obligation convertible donne droit à mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les demandes de conversion devront être introduites par écrit au siège social.

Lors de la conversion des obligations, il ne sera pas tenu compte du prorata des intérêts courus, depuis le premier janvier précédent la conversion, mais les actions émises en raison de la conversion auront droit aux pleins dividendes afférents à l'exercice au cours duquel la conversion aura été demandée. Les intérêts capitalisés jusqu'au 31 décembre précédent la conversion seront dus.

Dans l'éventualité où la société procéderait à une augmentation de capital avant l'expiration de la période de conversion des obligations, les titulaires des obligations du présent emprunt auraient la faculté de demander la conversion de leurs titres et de participer à la nouvelle émission, dans la mesure où les anciens actionnaires participent à cette à émission.

La société se réserve expressément le droit de procéder à toutes opérations ayant effet sur le capital, telles que l'augmentation du capital par apport en nature ou en numéraire, l'incorporation de réserves au capital accompagné ou non de la délivrance d'actions sans frais pour les actionnaires, ou la création d'autres obligations convertibles, et de modifier les dispositions qui régissent la répartition des bénéfices ou du boni de liquidation, moyennant adaptation correspondante des cours et modalités de conversion du présent emprunt.

Droit de souscription préférentiel: Les obligations sont assorties d'un droit de souscription préférentiel non détachable permettant aux obligataires qui ne souhaiteraient pas convertir leurs obligations anticipativement, de participer en même temps que les actionnaires et de la même manière que ceux-ci à toutes augmentations de capital par apports extérieurs décidées par l'assemblée générale extraordinaire de la société et intervenant avant l'expiration de la période de conversion.

Remboursement:

1.- Les obligataires auront le droit de demander le remboursement sans frais de leurs obligations en numéraire à tout moment de l'année pendant 10 ans et ce à partir du 01/09/2012 dans la proportion de 1 obligation convertible donne droit à 310.000 EUR.

Les demandes de remboursement devront être introduites par écrit au siège social de la Société.

2.- La Société est tenue de confirmer le remboursement en numéraire par écrit à chaque obligataire. Elle dispose toutefois d'un délai de 12 mois à compter de la date de réception de la demande pour procéder au paiement effectif total de chaque obligataire. Dans les 20 jours suivant la réception de la demande, la Société doit informer les obligataires des échéances de remboursement envisagées. Dans le cas où des obligataires seraient titulaires de plusieurs obligations, la Société peut procéder à plusieurs paiements partiels. Chaque obligataire doit alors recevoir pour chaque règlement la valeur d'une ou de plusieurs obligations, soit au minimum 310.000€.

Les obligations non converties à l'issue de la période de convertibilité seront remboursables, au pair, à l'issue de la dixième année. Les intérêts capitalisés jusqu'à l'issue de la dixième année seront dus.

Les obligataires pourront demander le remboursement immédiat de leurs obligations en cas de mise en liquidation ou de fusion par absorption de la société à moins, dans ce dernier cas, que les obligations ne fassent l'objet d'un échange contre des obligations convertibles de la société absorbante jouissant mutatis mutandis de conditions équivalentes.

Garantie: Aucune garantie spéciale ne couvre le présent emprunt mais si la société accordait certaines garanties réelles à d'autres obligations, elle s'engage à en faire bénéficier les obligations du présent emprunt.

La société s'interdit jusqu'à la fin de la période de conversion d'effectuer aucune opération dont l'effet serait de réduire les avantages attribués aux obligataires par les conditions de l'émission ou par la loi.

La société émettrice se réserve le droit de rembourser anticipativement en tout ou en partie les obligations convertibles. En ce cas les titulaires des obligations convertibles pourront exercer leur droit de conversion pendant un mois au moins avant la date du remboursement.

Les obligations cessent de produire intérêt à partir de la date où elles sont remboursables.

Tout remboursement anticipé doit être porté à la connaissance des obligataires par la voie du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3.- Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent et notamment pour faire constater authentiquement la conversion des obligations en actions, l'augmentation corrélative du capital et du nombre d'actions nouvelles créées en représentation de cette dernière et la modification des statuts qui en résulte.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertible, sur base d'un rapport établi par les réviseurs d'entreprises agréés, Messieurs Raphael LOSCHETTER et Horst SCHNEIDER de la société FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.462, en date du 21 décembre 2012,

conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ledit rapport conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des 10 CPEC's à émettre ne correspond pas au moment de la souscription au moins au nombre de 1.000 actions et à la valeur nominale de EUR 310 par action à émettre en contrepartie de l'émission de chaque CPEC.

Une copie dudit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide l'émission d'un emprunt obligataire convertible et subordonné d'un montant de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 3.100.000.-), représenté par dix (10) obligations d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (€ 310.000.-) et par voie de conséquence, sous condition suspensive de la réalisation de tout ou partie de la demande de conversion desdites obligations, décision de principe d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 3.100.000.-) maximum, à réaliser et à constater au fur et à mesure de la conversion des obligations émises et de créer au maximum dix mille (10.000) actions à émettre contre remise des obligations dont la conversion aura été demandée.

L'assemblée générale renonce au droit de préférence à la souscription des obligations convertibles réservé aux actionnaires existants.

Cette émission est soumise aux conditions suivantes:

Montant: TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 3.100.000.-), représenté par dix (10) obligations d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (€ 310.000.-)

Durée: Dix (10) ans.

Mode de souscription: Les obligations seront souscrites au prix de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 3.100.000.-) moyennant apport d'une créance que le souscripteur à l'emprunt obligataire détient sur la société.

Intérêts: quatre pour cent (4%) l'an à partir de la date d'émission, capitalisés et payables à l'échéance.

Coupon: Coupon unique payable in fine

Impôts: Les impôts exigibles sur les revenus des obligations seront à charge du bénéficiaire de ces revenus.

Jouissance: à l'issue de la présente assemblée générale extraordinaire

Conversion: Les obligataires auront le droit de demander la conversion, sans frais, de leurs obligations en actions nouvelles, à tout moment de l'année pendant 10 ans, et ce à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, dans la proportion une (1) obligation convertible donne droit à mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les demandes de conversion devront être introduites par écrit au siège social.

Lors de la conversion des obligations, il ne sera pas tenu compte du prorata des intérêts courus depuis le premier janvier précédant la conversion, mais les actions émises en raison de la conversion auront droit aux pleins dividendes afférents à l'exercice au cours duquel la conversion aura été demandée. Les intérêts capitalisés jusqu'au 31 décembre précédant la conversion seront dus.

Dans l'éventualité où la société procéderait à une augmentation de capital avant l'expiration de la période de conversion des obligations, les titulaires des obligations du présent emprunt auraient la faculté de demander la conversion de leurs titres et de participer à la nouvelle émission, dans la mesure où les anciens actionnaires participent à cette à émission.

La société se réserve expressément le droit de procéder à toutes opérations ayant effet sur le capital, telles que l'augmentation du capital par apport en nature ou en numéraire, l'incorporation de réserves au capital accompagné ou non de la délivrance d'actions sans frais pour les actionnaires, ou la création d'autres obligations convertibles, et de

modifier les dispositions qui régissent la répartition des bénéfices ou du boni de liquidation, moyennant adaptation correspondante des cours et modalités de conversion du présent emprunt.

**Droit de souscription préférentiel:** Les obligations sont assorties d'un droit de souscription préférentiel non détachable permettant aux obligataires qui ne souhaiteraient pas convertir leurs obligations anticipativement, de participer en même temps que les actionnaires et de la même manière que ceux-ci à toutes augmentations de capital par apports extérieurs décidées par l'assemblée générale extraordinaire de la société et intervenant avant l'expiration de la période de conversion.

**Remboursement:**

1.- Les obligataires auront le droit de demander le remboursement sans frais de leurs obligations en numéraire à tout moment de l'année pendant 10 ans et ce à partir du 01/09/2012 dans la proportion de 1 obligation convertible donne droit à 310.000 EUR.

Les demandes de remboursement devront être introduites par écrit au siège social de la Société.

2.- La Société est tenue de confirmer le remboursement en numéraire par écrit à chaque obligataire. Elle dispose toutefois d'un délai de 12 mois à compter de la date de réception de la demande pour procéder au paiement effectif total de chaque obligataire. Dans les 20 jours suivant la réception de la demande, la Société doit informer les obligataires des échéances de remboursement envisagées. Dans le cas où des obligataires seraient titulaires de plusieurs obligations, la Société peut procéder à plusieurs paiements partiels. Chaque obligataire doit alors recevoir pour chaque règlement la valeur d'une ou de plusieurs obligations, soit au minimum 310.000 €.

Les obligations non converties à l'issue de la période de convertibilité seront remboursables, au pair, à l'issue de la dixième année. Les intérêts capitalisés jusqu'à l'issue de la dixième année seront dus.

Les obligataires pourront demander le remboursement immédiat de leurs obligations en cas de mise en liquidation ou de fusion par absorption de la société à moins, dans ce dernier cas, que les obligations ne fassent l'objet d'un échange contre des obligations convertibles de la société absorbante jouissant mutatis mutandis de conditions équivalentes.

**Garantie:** Aucune garantie spéciale ne couvre le présent emprunt mais si la société accordait certaines garanties réelles à d'autres obligations, elle s'engage à en faire bénéficier les obligations du présent emprunt.

La société s'interdit jusqu'à la fin de la période de conversion d'effectuer aucune opération dont l'effet serait de réduire les avantages attribués aux obligataires par les conditions de l'émission ou par la loi.

La société émettrice se réserve le droit de rembourser anticipativement en tout ou en partie les obligations convertibles. En ce cas les titulaires des obligations convertibles pourront exercer leur droit de conversion pendant un mois au moins avant la date du remboursement.

Les obligations cessent de produire intérêt à partir de la date où elles sont remboursables.

Tout remboursement anticipé doit être porté à la connaissance des obligataires par la voie du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour faire constater authentiquement la conversion des obligations en actions, l'augmentation corrélative du capital et du nombre d'actions nouvelles créées en représentation de cette dernière et la modification des statuts qui en résulte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, A LEVRAT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2321. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002471/199.

(130001812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Clear Sin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 84.189.

—  
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société CLEAR SIN INVESTMENTS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour CLEAR SIN INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013003746/13.

(130003360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Carabona SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 173.814.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

La société anonyme EXCELIANCE SA, 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 83.412, représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO, Directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration signée sous seing privée le 18 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CARABONA SA».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, à tout autre endroit de la commune du siège.

**Art. 3.** Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, aura le droit d'établir des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société a pour objet d'employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèle...

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

### Capital - Actions

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

**Art. 7.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administrateur ou l'administrateur unique, selon le cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est fondée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Si aucun président n'a été désigné ou si le président élu est absent, les réunions du conseil d'administration seront présidées par un administrateur désigné à cet effet.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil, ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués à chaque réunion du conseil d'administration séparément. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion. Les convocations se font par courrier postal, par télécopie ou par courrier électronique.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront réunis dans un classeur tenant lieu de registre et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs conjointement ou par l'administrateur unique.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration, selon le cas, peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas de d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs et, en cas de désignation d'un ou de plusieurs administrateurs- délégués, par la signature unique d'un de ces administrateurs- délégués.

La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, qui ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

#### *Assemblées*

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, selon le cas, ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

#### *Année sociale - Répartition des bénéfices*

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### *Dissolution - Liquidation*

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### *Disposition générale*

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été établis, EXCELIANCE SA, précitée, déclare souscrire à toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré agir en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur: Monsieur Sébastien SORBA, gérant de société, demeurant à F-13610 Le Puy Sainte Reparde, 253, Chemin de Paradis.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

"LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

3.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. RIGHESCHI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15435. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000731/203.

(130000054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Valartis Health Care Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.959.

---

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2012.

Valartis Health Care Eins s. à r.l.

*Die Geschäftsführung*

Référence de publication: 2013002133/13.

(130001351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Eurofins Environment Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

---

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Environment Testing LUX Holding», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 220 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au mémorial C numéro 224 du 26 janvier 2012.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Zékine YILDIZ, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Sophie REYNAERT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENTS (241.600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 30.200.000) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de TRENTE MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 30.200.000,-) à TRENTE-ET-UN MILLIONS D'EUROS (EUR 31.000.000,-) par la création et l'émission de SIX MILLE QUATRE CENTS (6.400) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 26.352.000,-), dont HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-CINQ MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 25.552.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de SIX MILLE QUATRE CENTS (6.400) parts sociales par la société «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959, libéré intégralement moyennant

l'apport d'une créance d'un montant de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 26.352.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de TRENTE MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 30.200.000,-) à TRENTE-ET-UN MILLIONS D'EUROS (EUR 31.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000,-) par la création et l'émission de SIX MILLE QUATRE CENTS (6.400) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 26.352.000,-) dont HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-CINQ MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 25.552.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de SIX MILLE QUATRE CENTS (6.400) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des SIX MILLE QUATRE CENTS (6.400) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959.

Laquelle a déclaré souscrire les SIX MILLE QUATRE CENTS (6.400) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 26.352.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Environment Testing LUX Holding», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-ET-UN MILLIONS D'EUROS (EUR 31.000.000,-) représenté par DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE (248.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 7.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TROQUET, REYNAERT, YILDIZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2012. Relation: EAC/2012/17433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001658/95.

(130000573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Charles Werding et Cie, Société en nom collectif.**

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.660.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Madame Antoinette DIMMER, commerçante en retraite, née à Differdange, le 18 mars 1943 (Matricule 1943 0318 120), veuve de Monsieur Charles WERDING, demeurant à L-4531 Differdange, 126, avenue Charlotte.

Laquelle comparante a déclaré ce qui suit:

qu'elle est la seule et unique associée de la société en nom collectif dénommée CHARLES WERDING ET CIE, Société en nom collectif, avec siège social à L-4531 Differdange, 126, avenue Charlotte;

que les parts souscrits originellement par Monsieur Charles WERDING d'une valeur de cent quatre-vingt mille Francs Luxembourgeois (Luf 180.000.-) faisaient partie de la communauté universelle de biens des époux WERDING-DIMMER.

Monsieur Charles WERDING, en son vivant maître-jardinier, né à Differdange, le 25 mai 1933 (Matricule 1933 0525 196), en son vivant époux de Madame Antoinette DIMMER, ayant demeuré en dernier lieu à L-4531 Differdange, 126, avenue Charlotte, est décédé à Luxembourg, le 26 juillet 2007, de sorte que les parts sociales dépendant de la prédite communauté universelle de biens appartiennent dès lors en totalité à l'épouse survivante Madame Antoinette DIMMER, préqualifiée;

que la prédite société a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> avril 1957 sous la dénomination de NICOLAS WERDING ET CIE, publié au Mémorial C no 40 en date du 27 mai 1957;

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 21 mars 1994, publié au Mémorial C no 268 du 11 juillet 1994;

que le capital social est fixé à deux cent mille Francs Luxembourgeois (Luf 200.000.-) entièrement souscrit et libéré, non converti en euro jusqu'à ce jour;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008;

que l'associée unique a décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'elle se déclare investi de tout l'actif de la société;

qu'elle s'engage expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Madame Antoinette DIMMER, préqualifiée.

*Frais*

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de Madame Antoinette DIMMER, prénommée.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Dimmer, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC / 2012 /17046. Reçu soixante-quinze euros 75,0 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002318/48.

(130001800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Cayna, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.801.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of December,  
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "CAYNA", a public limited company (Société Anonyme) with its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.801, incorporated by a deed of the undersigned notary on 29 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 949 on 10 May 2011.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Sylvie Destoquau, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, being in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Claire Adam, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The meeting elected as scrutineer Mr Martin Mantels, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the company.
- 2) Appointment of a liquidator, Mr Pierre SCHILL.

II. That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the general meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and the sole shareholder represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint as liquidator Mr Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, born on 10 August 1957 in Grevenmacher, with professional address in L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le six décembre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CAYNA», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.801, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 949 du 10 mai 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sylvie Destoquau, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Mise en liquidation de la société;

2° Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESTOQUAU, C. ADAM, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC/2012/59724. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001597/114.

(130001313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Ronndriesch 123 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.107.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013004237/12.

(130003759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Rollibo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.034.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013004236/14.

(130004175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.784.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Resolution III Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de Resolution IV Holdings S.à r.l., a cédé en date du 19 décembre 2012, 99 parts sociales, à Resolution Real Estate Fund IV-TE, L.P., ayant son siège social au 31, Bruton Place, London, W1J 6NN, United Kingdom et a cédé 1 part sociale, Resolution Real Estate Fund IV-T, L.P. ayant son siège social au 31, Bruton Place, London, W1J 6NN, United Kingdom.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Le Gérant

Référence de publication: 2013004233/17.

(130003711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**S.C. Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.346.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004244/10.

(130003791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**RSF I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.128.

Le Registre de Commerce est requis de procéder à la radiation de l'administrateur suivant:

- Monsieur Kurt NAUER, 35 boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg

Suite à sa démission en date du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004240/11.

(130003768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**S.C. Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.346.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004245/10.

(130003937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Heritage S.A., Société Anonyme,  
(anc. Heritage Delux SA).**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 159.470.

L'an deux mil douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HERITAGE DELUXE S.A." (Matricule 20112204335), avec siège social à L-1648 Luxembourg, 42A Place Guillaume II; inscrite au registre de commerce sous le numéro B 159.470;

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, publié au Mémorial C de 2001, page 57.086.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry BROGGLI, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland GIERENZ, clerc de notaire, demeurant à Huldange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Carine BROGGLI, salariée, demeurant professionnellement au Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Changement de la dénomination de la société de "HERITAGE DELUX S.A." en "HERITAGE S.A."
2. - Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts.
3. - Transfert du siège social de la société de L-1648 Luxembourg, 42A Place Guillaume II à L-1112 Luxembourg, 18 rue de l'Acierie.
4. - Modification de l'objet social de la société, à savoir l'article 4 des statuts.
5. - Nomination statutaire.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires ... bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité l'unique résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "HERITAGE DELUXE S.A." en "HERITAGE S.A."

*Deuxième résolution*

Suite au prédit changement de nom l'article 1<sup>er</sup> des statuts est à lire comme suit:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée "HERITAGE S.A.".

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1648 Luxembourg, 42A Place Guillaume II à L-1112 Luxembourg, 18 rue de l'Acierie.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le but de la société est l'achat, la vente, la commercialisation et la distribution de tous produits dont fournisseur de solutions Ecoénergétiques de lux, ainsi que toutes autres prestations de services liées aux activités indiquées ci-dessus.

La société a également pour objet la promotion immobilière tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.”.

*Cinquième et dernière résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Marc DEVEZE, administrateur, né à Marseille (France) le 2 novembre 1957 (No. Matricule 19571102857), demeurant à L-1112 Luxembourg, 18 rue de l'Acierie.

2) Madame Carine BROGGI, salariée, née à Evian les Bains (France) le 8 décembre 1975 (No. Matricule 19751208084), demeurant à F-57840 Ottange, 3 Val de Kayl.

3) Monsieur Thierry BROGGI, salarié, né à Cornimont (France) le 7 avril 1972 (No. Matricule 19720407437), demeurant à F-57840 Ottange, 3, Val de Kayl.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels du 31 décembre 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: Broggi, Gierenz, Broggi, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 7 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16281. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 19 décembre 2012.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2013002905/88.

(130001736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Pierard Logistique, Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 3B, Zone d'Activité de Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 119.794.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2012*

Le point n° 1. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur PIERARD Fredy, demeurant à B-6953 FORRIERES 18 Rue de l'Aunée, pour une durée de 6 ans.

Le point n° 2. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats de ses administrateurs, Messieurs PIERARD Fredy, demeurant à B-6953 FORRIERES 18 Rue de l'Aunée, PIERARD Jean-François, demeurant à B-6953 FORRIERES 26 Rue des Alliés et BEURLET Francis, demeurant à B-6900 MARLOIE 11 Rue de l'Aurore, pour une durée de 3 ans.

Le point n° 3. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de démissionner LADELUX SA de son poste de commissaire aux comptes.

Le point n° 4. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de nommer Madame PHILIPIN Isabelle, demeurant à B-6810 IZEL-GARE 8 Rue du Bois Brûlé, au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans.

Le point n° 5. est abordé:

Néant

Le secrétaire fera le nécessaire en vue de publication de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

PIERARD Fredy / PIERARD Jean-François / PIERARD Alain

*Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Référence de publication: 2013004195/26.

(130003824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

**Paloma International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 160.983.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Paloma International, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.983 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 16, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 1808 of August 8, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated September 1, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 2638 of October 29, 2011.

There appeared:

Trust Asset Management, LLP, a limited liability partnership existing under the law of the United States Virgin Islands, having its registered office at 6100 Red Hook Quarters, Suites C1 - C6, St. Thomas. U.S. Virgin Islands 00802-2571 (the Sole Shareholder), here represented by Ms Julia von der Osten, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Greenwich, Connecticut, USA, on September 27, 2012.

The said proxy, after having been initialed and signed 'ne varietur' by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting of the Sole Shareholder is the following:

- (a) Convening formalities;
- (b) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (c) Appointment of Eurotime S.A. as liquidator (liquidateur) of the Company;
- (d) Determination of the powers of the Liquidator;
- (e) Determination of the Liquidator specific compensation; and
- (f) Miscellaneous.

Such appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notice, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Eurotime S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 56.177, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out the liquidation and perform its duties each time in accordance with the Law. It shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder.

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

In the framework of the performance of its duties, the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the Company's assets under its sole signature.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation of an amount of EUR 5,000.- (without VAT).

*Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1300.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatrième jour de décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Paloma International, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.983 et disposant d'un capital social de EUR 12,500,- (la Société), constituée le 16 mai 2011, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 1808 le 8 août 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 1<sup>er</sup> septembre 2011, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-2638 le 29 octobre 2011.

A comparu:

Trust Asset Management, LLP, un limited liability partnership régi par les lois des Îles Vierges des Etats Unis, dont le siège social se situe à 6100 Red Hook Quarters, Suites C1 - C6, St. Thomas, Îles Vierges des Etats-Unis 00802-2571 (l'Associé Unique), représentée par Mlle Julia von der Osten, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 27 septembre 2012.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée de l'Associé Unique est libellé comme suit:

- (a) Formalités de convocation;
- (b) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- (c) Nomination de Eurotime S.A., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
- (d) Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- (e) Attribution d'une rémunération spécifique au Liquidateur; et
- (f) Divers.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Eurotime S.A., société anonyme régie par les Lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.177, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique.

Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000) (HT).

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1300.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: J. von der Osten et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. LAC/2012/57934. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001163/136.

(120226790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Imhotep International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.439.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMHOTEP INTERNATIONAL S.A.

DONATI Régis / ROSSI Jacopo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013003966/12.

(130003790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Immobilière de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

R.C.S. Luxembourg B 108.412.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 janvier 2013*

I. Nomination d'un gérant

Elle nomme à la fonction de gérant:

1. Monsieur Patrick WINANDY, demeurant à 15A, route de Gonderange, L-6169 Eschweiler

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2013003969/12.

(130003639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Ilim Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: CHF 50.450.000,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 123.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013003965/10.

(130003341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Inaer Bond MEP GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.500.

Le bilan au 20 Avril 2011 - 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003957/10.

(130004230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Immo ABS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 167, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.886.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003956/10.

(130004143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Immoparko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 29.961.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003974/10.

(130003781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Indumet S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.022.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2012*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2013003975/13.

(130003751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Infoservers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5290 Neuhaeusgen, 2, Kiischtewee.

R.C.S. Luxembourg B 68.934.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFOSERVERS SA  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Référence de publication: 2013003978/11.

(130003975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Inter-Lux-Trucking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.615.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003982/10.

(130003715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Greisler Gebäudeservice Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003921/10.

(130003372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**GVA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 100.569.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 20 décembre 2012*

Suite au décès de Me. Olof ALFFRAM, le conseil d'administration a coopté au poste d'administrateur, en son remplacement, Mr. Laurent BARNICH, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg. Sa cooptation devra être validée par l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013.

Référence de publication: 2013003924/11.

(130003762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Gwenael SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 50.822.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GWENAEL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013003926/11.

(130003336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013003960/12.

(130004148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Utilis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 25, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 98.780.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004380/10.

(130004004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

**UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.593.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°65643 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004377/10.

(130003200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

**Cotec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.896.

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE,

ON THE EIGHTEENTH DAY OF DECEMBER.

Before Us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company COTEC S.A., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg B 117896, incorporated pursuant a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on July 12<sup>th</sup> 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1748 of September 19, 2006, whose articles of incorporation have been last amended by a deed of the undersigned notary on November 23, 2012, published in the Mémorial C, number 3025 of December 14, 2012.

The meeting is opened and presided by Mr Rob SONNENSCHNEIN, director, with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Djilali KEHAL, private employee, with professional address at Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Fanny MARX, private employee, with professional address at Luxembourg.

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

II. As appears from the attendance list, the 31,000 (thirty-one thousand) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

III. The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which is the following:

*Agenda*

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of his powers.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to put the company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint as liquidator Luxglobal Services S.a r.l., a limited liability company, with registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg B 160089.

*Third resolution*

The general meeting resolves that the powers of the liquidator will be as follows:

- The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144148 bis of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

- The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

- The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.

- The liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-HUIT DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée COTEC S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg B 117896, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1748 du 19 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 3025 du 14 décembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II. Que les 31.000 (trente et un mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée.

III. Le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider et délibérer valablement sur les différents points de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un liquidateur.

3. Détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la liquidation de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, Luxglobal Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg B 160089.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que les pouvoirs du liquidateur seront les suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 850.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIDER, D. KEHAL, F. MARX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2012. Relation: RED/2012/1775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012170569/120.

(120225608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

---

**La Leopolda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.336.

—  
*Extrait des décisions adoptées par l'associé unique en date du 17 décembre 2012*

L'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Felix FISCHER de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

2. de désigner Monsieur Marc BLUMENFELD, né le 11 novembre 1978 à Untereggen SG (Suisse), demeurant professionnellement au 94 Limmatquai à CH-8021 Zurich, à la fonction de gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013003263/16.

(130003028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---